

Date rédaction	01/2024	Lieu	Salle C. Gautier Halle à Marée	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	08/12/2023		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois	Président			X	
Représentants du concessionnaire					
M. Damien Pillon	Titulaire			X	
M. Stéphane Sorre	Titulaire			X	
M. Daniel Denis	Suppléant				X
M. Olivier Lemaignan	Suppléant				X
Représentants du conseil municipal de Granville					
M. Guillaume Vallée	Titulaire			X	
M. Alexis Cosson James	Suppléant				X
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Lysandre Lemaigre	Titulaire			X	
Mme Adeline Denizot	Suppléante				X
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Arnaud Leroux	Suppléant			X	
Représentant de l'activité pêche					
M. Didier Leguelinel	Titulaire			X	
M. Guy Montreuil	Titulaire				X
M. Florian Guérin	Titulaire				X
M. Eric Leguelinel	Suppléant				X
M. Yann Grosse	Suppléant			X	X
M. Franck Lemonnier	Suppléant				X
Représentants de l'activité plaisance					
M. Jean-Claude Chatel	Titulaire			X	
M. Damien Hue	Titulaire			X	
M. Jean-Pierre Carli	Titulaire			X	
M. Jean-Paul Labrose	Suppléant			X	
M. Gilles Rostaing	Suppléant			X	
M. Gérard Mongin	Suppléant			X	
Représentants de l'activité commerce					
M. Pascal Blanchet	Titulaire				X
M. Olivier Normand	Titulaire			X	
M. Antoine Busiaux	Titulaire			X	
Mme Nelly Depardieu	Suppléante			X	
M. Samuel Delaunay	Suppléant				X
M. Yann Hantone	Suppléant				X
Autres participants					
Mme Sylvie Gâté	Conseillère départementale				X
M. Stéphane Gautier	Direction de la mer, des ports et des aéroports			X	
M. Varin Eric	Invité par la SPL des ports de la Manche			X	
Mme Charline Rebours	Stagiaire SPL des ports de la Manche			X	

Le conseil portuaire de Granville s'est réuni le 8 décembre 2023 à la salle Christian Gautier de la Halle à marée à Granville, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental.

M. Taillebois souhaite la bienvenue aux membres présents. Il informe de l'arrêt du projet d'extension du port de Granville et explique qu'un ingénieur va être recruté au Département pour la mise en œuvre d'un plan de modernisation du port.

Il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Taillebois** demande aux membres du conseil portuaire s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 16 juin 2023. Sans remarque, il est adopté à l'unanimité.

M. Leteissier présente les différents points inscrits à l'ordre du jour.

ACTIVITE COMMERCE :

M. Leteissier présente l'activité commerce,

M. Lemaigre détaille les chiffres partiels 2023 :

- le trafic passagers avec Chausey enregistre 153 934 passages en 2023 contre 176 638 en 2022 ;
- le trafic passagers avec Jersey enregistre 15 358 passages en 2023, contre 10 392 en 2022 ;
- le fret avec Jersey enregistre 7 158 tonnes en 2023 contre 7 180 tonnes en 2022, avec 62 escales contre 82 en 2022 ;
- aucun trafic vrac marchandises n'a été enregistré en 2023.

M. Blanchet précise que le début de saison pour Chausey a été très bon, mais les mois de juillet et août ont subi une baisse en raison des mauvaises conditions météo. La mise en place de la réglementation du stationnement n'a pas eu d'impact sur l'activité.

Mme Depardieu explique que l'augmentation de fréquentation vers Jersey s'explique par la procédure particulière obtenue par le président du Département concernant les allers et retours journée à savoir la présentation d'une carte d'identité en cours de validité. La même procédure devrait être reconduite en 2024.

M. Lemaigre informe qu'en ce qui concerne le fret, la demande pour le SIVEP a été faite et pourrait être obtenue pour janvier 2024. Cela permettrait de relever les chiffres du fret.

Point sur les travaux :

M. Leteissier présente :

1) Les travaux et investissements réalisés en 2023 :

pose de barrières d'accès quai Sud et cale du Radoub	6 000 €
station à carburant/station EG/EN	Marché attribué
maçonnerie exutoire du Boscq	21 000 €

2) Les travaux et investissements envisagés en 2024 :

écriture gare maritime/hangar quai d'Orléans/atelier	30 000 €
mise aux normes atelier (report 2023)	15 000 €
changement vérin grue Mantsinen	30 000 €

M. Blanchet s'interroge sur les présentations et sur la problématique de la grue du feu vert qui n'est pas prise en compte. Il explique que la grue n'est pas adaptée à son activité en saison, plusieurs incidents se sont produits, et fait part qu'il y a urgence.

M. Lemaigre explique que l'équipement a été choisi avec M. Blanchet.

M. Blanchet répond que ce n'est pas ce qu'il avait demandé.

M. Lemaigre informe que des réflexions sont engagées afin de trouver des solutions plus sécurisantes.

M. Gautier demande s'il faut changer la grue.

M. Lemaigre informe qu'une réflexion va être engagée pour mettre en place cette grue ailleurs sur le port.

M. Blanchet souligne que le 1^{er} incident s'est produit il y a 2 ans.

M. Pillon demande qu'une solution soit trouvée et demande que M. Blanchet soit associé à la réflexion.

M. Sorre fait part d'un problème d'avitaillement détaxé qui a été remonté par un usager.

M. Lemaigre explique que la station d'avitaillement du port de pêche est actuellement gérée par la société Copeport. Elle était défectueuse depuis plusieurs semaines et elle a été enfin réparée le 6 décembre 2023. Des devis sont en cours pour procéder à son ravitaillement en carburant.

Un membre du conseil portuaire demande ce qui en est de la récupération des eaux grises et eaux noires.

M. Gautier répond que les travaux vont commencer en début d'année afin d'être opérationnels en avril 2024.

Mme Depardieu demande s'il y est prévu une cuve pour les biocarburants.

M. Gautier indique que l'étude a été réalisée il y a deux ans et que cela n'avait pas été intégré à l'époque.

M. Leteissier souligne que les travaux ne permettront pas l'avitaillement par camions.

Mme Depardieu et **M. Blanchet** demandent comment va se passer l'avitaillement lorsque les navires rentreront le soir.

M. Lemaigre répond que le but est de disposer de stations aux normes et précise que l'objectif de la SPL est de capter un maximum de clients y compris les compagnies maritimes.

M. Blanchet répond qu'il souhaite travailler avec la SPL mais il faut qu'il ait la possibilité d'avitaillement.

M. Gautier explique que l'avitaillement par camion à quai n'est réglementairement pas autorisé en dehors de zones spécifiques de dépotage, mais que l'amélioration du dispositif avec cette nouvelle station est à souligner.

M. Blanchet fait part qu'il y a beaucoup de contraintes techniques à Granville, qui vont restreindre l'utilisation de cette station.

M. Gautier informe que la totalité de l'opération s'élève à 850 000 €.

M. Leguelinel indique que le but du conseil portuaire est de prendre en considération les demandes des usagers, même si on ne peut pas y répondre.

M. Pillon souligne que la capacité va être augmentée, répondant ainsi à la demande des usagers.

ACTIVITE PECHE :

M. Leteissier présente l'activité partielle de la pêche en 2023 (janvier à septembre).

6 810 tonnes ont été débarquées sous criée de Granville contre 7 691 tonnes en 2022.

Il informe que 11 % viennent de Pirou et 5 % de Carteret. Au total, plus de 16 % correspondent aux sites extérieurs de Granville.

M. Sorre souligne que ces chiffres expliquent le bon résultat en termes de valeurs.

M. Lemaigre fait part que le plus gros bateau de pêche du port de Granville, qui était un des seuls à pêcher du poisson, a été vendu et a quitté le port, ce qui a pour impact direct la suppression de la vente à la criée du lundi matin.

M. Pillon informe qu'un courrier cosigné avec **M. Sorre** va être envoyé au Comité Régional des pêches.

M. Leguelinel expose son point de vue sur les licences de pêche qui ne sont pas cédées avec les navires. Les licences sont à obtenir auprès du comité régional des pêches en parallèle de l'acquisition d'un bateau. Il souligne toutefois que les licences sont sectorisées et qu'une licence non renouvelée à Granville sera de nouveau distribuée sur la façade Ouest de la Manche. Ce système lui semble le moins mauvais pour réguler la pêche et donc préserver la ressource.

M. Grosse fait part qu'il ne partage pas cet avis.

Point sur les travaux :

M. Leteissier présente :

1) Les travaux et investissements réalisés en 2023 :

1er tronçon système défensif criée	135 000 €
Isolation criée (portes souples, portes sectionnelles, portes frigo)	75 000 €
Changement système froid criée	750 000 €
Camion + semi-remorque criée	190 000 €
Maçonnerie exutoire du Boscq	21 000 €

2) Les travaux et investissements envisagés en 2024 :

2ème tronçon système défensif criée	100 000 €
Amélioration isolation locaux personnel (report 2023)	30 000 €
Peinture blanche sur toit criée	70 000 €
Pose panneaux photovoltaïques	150 000 €
Remplacement portes sectionnelles (2ème partie)	40 000 €
Chariot élévateur	40 000 €
Transpalette électrique	5 000 €
Réfection 2 potences (moteur et réducteur)	30 000 €
Déplacement grue matériel quai sud	10 000 €
Préau pour gascooler criée	10 000 €
Supports dragues	10 000 €
Mezzanine local machine pour rangement pièces atelier	10 000 €
Surfaçage intérieur et extérieur criée (suite de travaux engagés en 2023)	50 000 €

M. Lemaigre explique que les économies de consommation réalisées suite au changement du système de froid s'élèvent à -30 % sur la facture de novembre.

M. Gautier fait part que le port est dans le périmètre soumis à l'architecte des bâtiments de France et la mise en place des panneaux photovoltaïques n'est pas encore validée.

M. Carli demande l'utilité de faire de gros investissements alors qu'il y a moins de bateaux dans le port de Granville et que l'avenir de la Crieé n'est pas assuré.

M. Lemaigre informe que 8 patrons de bateau de pêche du port de Granville vont partir à la retraite dans les prochaines années, ce qui représente 15 % des apports à Granville. Il explique que les licences vont être réattribuées au secteur Manche Ouest soit de Granville à Carteret. Il précise que la seule restriction sur la délivrance des licences est sur celles des licences bulots.

M. Leguelinel explique que les licences vont être réattribuées suivant des critères définis dont l'antériorité de la demande de licence. Il rappelle qu'une licence ne peut pas être achetée, elle appartient au CRP.

ACTIVITE PLAISANCE :

M. Leteissier présente les chiffres de fréquentation du port de plaisance en 2023.

2 928 bateaux visiteurs ont fait escale en 2023 au port de plaisance contre 3 207 en 2022, 579 navires visiteurs mensuels soit une baisse de 5 % par rapport à 2022.

M. Lemaigre précise que la baisse de fréquentation est liée aux conditions météorologiques.

Point sur les travaux :

M. Leteissier présente :

1) Les travaux et investissements réalisés en 2023 :

Diagnostic port propre	20 000 €
Amélioration station EG/EN	7 000 €
Barrage flottant anti-pollution	2 000 €
Chemin roulement terre-plein	155 000 €
Barrière accès cale	15 000 €
Aménagement parking phase 2	172 000 €
Tuyaux et cavaliers dragage	170 000 €
Revêtement passerelle ponton B et D	11 000 €
Palonnier élévateur	3 000 €
Remorques hydrauliques et tracteur	121 000 €

2) Les travaux et investissements envisagés en 2024 :

Bateau de servitude électrique (plan de relance)	50 000 €
Equipement anti-pollution DPOL (plan de relance)	7 000 €
Déchetterie portuaire (plan de relance)	15 000 €
Bornes intelligentes pontons et terre-plein (plan de relance)	150 000 €
Remplacement pontons enrochement	30 000 €
Tronçons pontons à changer	10 000 €
Tracteur petit gabarit pour manutention	25 000 €
Vitrines affichage tête de passerelle	6 500 €
Bers terre-plein technique	10 000 €
Changement moteur et treuils élévateur	50 000 €
Barrières terre-plein technique et accès balade	15 000 €

M. Carli demande des précisions sur les tuyaux et cavaliers pour le dragage.

M. Lemaigre explique que ces matériels ont déjà été achetés en 2023. Une réflexion est en cours concernant le dragage. La livraison de la drague est prévue en juillet.

M. Gautier précise que ces tuyaux sont complémentaires à la drague actuellement en construction.

M. Labrose demande des précisions sur les bornes intelligentes au vu du montant présenté.

M. Lemaigre répond que finalement ce ne sera pas ce montant car il existe un système qui peut s'adapter à l'existant.

M. Rostaing informe qu'il y a un problème sur le ponton K et demande que les disjoncteurs des bornes soient enlevés.

M. Varin indique qu'il y a de gros problèmes sur le mât de mâtage qui ne fonctionne pas.

M. Blanchet demande l'interdiction des Epiettes, car par deux fois il n'a pas pu sortir.

M. Lemaigre prend note de ces remarques.

M. Carli demande ce qu'il en est du projet du bureau du port.

M. Gautier répond que c'est un projet en cours de discussion entre la SPL et le Département.

M. Lemaigre précise que la base du projet est la réfection des sanitaires, mais d'autres problèmes étant apparus tels que la toiture, un projet global est en réflexion.

BUDGET PREVISIONNEL 2024 :

M. Leteissier présente les budgets prévisionnels 2024 par activité :

Résultat de l'exercice commerce : - 59 877 €

Résultat de l'exercice pêche : - 17 884 €

Résultat de l'exercice plaisance : +184 336 €

M. Varin fait part qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, la SPL va récupérer tous les bâtiments, et fait remarquer que cela n'apparaît pas dans les comptes. Les contrats n'ont pas été reçus à ce jour.

M. Lemaigre répond que les nouveaux contrats sont prêts à être envoyés mais qu'il manque des informations.

M. Varin informe que le contrat est une pièce importante pour la souscription des contrats d'assurances.

Il alerte sur le fait que les contrats devaient être envoyés à la fin du mois de septembre et qu'à la date du 7 décembre 2023 aucun n'a été réceptionné.

M. Lemaigre répond qu'ils vont les recevoir la semaine suivant le conseil portuaire.

M. Gautier informe qu'il y a une omission dans le budget SPL, l'augmentation des loyers n'ayant pas été prise en compte et que cela sera noté au compte-rendu du conseil portuaire.

M. Blanchet informe qu'une enquête a été envoyée à tous ses clients concernant le parking payant. Il en ressort qu'en juillet : 70 clients/jour et qu'en août 110 clients/jour ont utilisé l'équipement.

M. Taillebois demande l'avis des membres sur le budget prévisionnel 2024.

Il est approuvé à l'unanimité, avec une correction de celui-ci intégrant l'augmentation des loyers. Un avis sera demandé par courriel aux membres du conseil portuaire présents.

TARIFS 2024 :

M. Leteissier présente les tarifs 2024 et précise que cette grille est construite sur la base des indexations prévues aux contrats de concessions confiés par le Département, à savoir une augmentation en moyenne des tarifs de 4,77 % par rapport à 2023 validés par le conseil d'administration de la SPL des ports de la manche le 9 novembre 2023.

Il présente les modifications apportées :

- **Droit de ports** : Changement de présentation conformément à la trame officielle.
- **Tarifs outillages** : Création d'un tarif location de sangles et modifications sur les tarifs stationnement des bateaux NUC basés dans le bassin à flot avec avril en période estivale (Idem port de plaisance).
- **Tarifs pêche** : Mise en place consignment d'emballages pour les bateaux, conservation du type de vente Hors criée (Type 14) validé par le conseil de criée.
- **Tarifs plaisance** : Passage de la facturation au mètre linéaire et non à la surface, adhésion passeport escales passe à 50€ pour l'ensemble des ports SPLPM, pour le tarif visiteurs journaliers le mois d'avril passe en période estivale, création/ajustement tarif « Quartiers d'été », passage du tarif location terre-plein au m².

M. Gautier précise que l'augmentation de 4,77 % correspondent au coût de la vie.

M. Mongin demande des précisions sur le calcul de la longueur.

M. Lemaigre explique qu'il faut considérer la longueur « hors tout ».

M. Rostaing demande des précisions sur la réduction des remises sur absences, et propose qu'il soit indiqué 30 jours ou 60 jours consécutifs, plutôt qu'un mois.

M. Taillebois demande l'avis des membres du conseil portuaire sur la proposition des tarifs 2024.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS :

M. Leteissier présente l'actualisation du plan de réception et de traitement des déchets.

Aucune question n'étant formulée,

M. Taillebois demande l'avis des membres du conseil portuaire sur l'actualisation du plan de réception et de traitement des déchets.

Avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. Blanchet fait part qu'il a constaté que dans les « quarts » du port du Hérel comme dans l'avant-port des bouteilles plastiques et autres déchets s'amassent.

M. Lemaigre informe qu'il est prévu d'acheter un matériel spécifique afin de récupérer ce type de déchets.

M. Blanchet souhaite des détails sur les postes recettes et dépenses concernant l'activité commerce.

M. Lemaigre répond que le document est prêt et sera présenté lors du prochain conseil portuaire.

M. Vallée demande s'il est envisagé un déplacement de passages piétons dans la rue du port car certaines terrasses sont collées aux passages piétons actuels, ce qui est très dangereux.

M. Lemaigre répond que toute demande de terrasse est soumise à la mairie.

En l'absence d'observations, **M. Taillebois** remercie les membres présents pour leur participation et lève la séance.

Saint-Lô, le 25 janvier 2024

Le président du conseil portuaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Yvan Taillebois.

Yvan Taillebois